



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**  
**COMPTE RENDU**  
**Séance du lundi 19 décembre 2022**

POL / STR / CR

Version : 1

Page 1 sur 6

**Etaient présents :**

1. M. Jean-Luc CHRETIEN, membre titulaire, représentant des résidents, président,
2. M. Gérard ARNIER, membre titulaire, représentant des résidents,
3. Mme Andrée REMACLY, membre titulaire, représentante des résidents,
4. Mme Valéria GABRIELLI, membre suppléante représentante des résidents,
5. Mme Danielle ROUX, membre suppléant, représentante des résidents,
6. Mme Louise RUTTIA, membre suppléant, représentant des résidents,
7. Mme Martine ABAD, Résidente, invitée,
8. M. Roger MAGRONI, Résident, invité,
  
9. Mme Lydia ROMERSI, membre titulaire, représentante des familles, vice-présidente
10. Mme Fabienne MARTIN, membre titulaire, représentante des familles,
11. M. Antoine AIME, membre suppléant, représentant des familles,
12. Mme Nathalie ALMONDO, représentante des familles, invitée,
13. Mme Nicole BIANCO, représentante des familles, invitée,
14. Mme Isabelle BRUNET, représentante des familles, invitée,
15. Mme Françoise PIEGGI, représentante des familles, invitée,
  
16. M. Roger ROUX, Conseiller Régional, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Administrateur membre suppléant,
17. Mme Catherine BARRAJA, Administrateur, membre titulaire,
  
18. Mme Sophie TORT, Directrice de l'EHPAD,
19. M. Didier ELLAYA, Elève-Directeur,
20. Mme Véronique DUCHATEAU, Aide-Soignante, représentante des professionnel(le)s,
21. Mme Julie GOSTOLI, Aide-Soignante, représentante des professionnel(le)s,
22. Mme Geneviève ASSO, Médecin-coordonnateur, invitée,
23. Mme Christine COSSON, cadre de santé, pôle hébergement Sofiéta, invitée,
24. Mme Marion DAURIAC, Animatrice, invitée,
25. Mme Catherine GHINTRAN, responsable qualité gestion des risques, invitée.

**Absents ou excusés :**

1. M. Thierry TRAVERSINI, membre suppléant, représentant des familles,

Mme Tort, directrice, ravie de voir combien l'assemblée est nombreuse, accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle précise que la réunion a été ouverte à tous les résidents, familles et proches qui le souhaitent. Un courriel d'invitation a été fait dans ce sens ainsi qu'un affichage sur le site.

M. Jean-Luc Chrétien, président, ouvre ensuite la séance à 13 heures 40.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2022**

Les membres du CVS ont été destinataires du compte-rendu. Mme Tort en rappelle les points essentiels : travaux de l'Escalinada, aides à l'investissement du quotidien (crédits ARS permettant de réaliser des opérations d'investissement ciblées), modifications sur contrat de séjour, plan de financement pour la réfection de la toiture prévue pour 2023, présentation des activités d'animation et de vie sociale et des projets à venir par Marion Dauriac, animatrice et questions diverses.

En l'absence de réflexions et de commentaires au compte-rendu de la séance du 27 octobre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale. Il va donc faire l'objet d'un affichage et d'une diffusion aux familles et proches des résidents.

**2. Décision modificative**

Aujourd'hui sur les dépenses du personnel (dépenses du groupe 2), l'établissement dispose d'une enveloppe limitative. Il est donc nécessaire de présenter une décision modificative du budget qui autorise



l'établissement à faire une dépense supplémentaire. En effet, sur le budget EHPAD, les dépenses du personnel ont subi un accroissement lié à l'augmentation des indices et des mesures catégorielles. Une diminution effective des dépenses du groupe 1 (dépenses gestion courante) de moins 100 000 € et des Crédits Non Reconductibles (CNR) à hauteur de 136 000 € octroyés par l'ARS vont permettre d'abonder en recettes ce dépassement chiffré à 236 000 €. Par ailleurs, sur le budget EHPAD, l'anticipé 2022 prévoit un résultat déficitaire de 30 000 €.

Concernant le budget SSIAD, il est constaté un dépassement de 20 000 € des dépenses sur le groupe 2 pour les mêmes raisons que sur le budget EHPAD, abondées en recettes par des CNR.

Sur ce point, Mme Nicole BIANCO émet donc la remarque que 236 000 € ont été dépensés en plus. Effectivement, cette augmentation est due à des évolutions règlementaires applicables au niveau des salaires : évolution des carrières, du point d'indice des fonctionnaires... Cela entraîne des incidences sur les budgets de l'établissement qui pour autant est resté à personnel constant.

### 3. Programme architectural

Lors du CVS du 27 octobre 2022, cette question avait déjà été abordée avec notamment le positionnement du Conseil Départemental sur la subvention accordée. A ce jour, l'ARS a également acté sa contribution à hauteur de 5 935 000 €. Cette dernière somme allouée s'avère importante, au deçà de ce qui avait été demandé : 3 000 000 €. Toutes ces aides ne font que nous encourager dans la réalisation de ce projet qui se décline en termes de coût comme suit :

- ✦ Coût total de l'opération 21 000 000€
- ✦ Financement par
  - ✓ L'ARS et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 12 000 000 € ;
  - ✓ Un prêt qui est prévu par l'EHPAD à hauteur de 9 000 000 €.

Dans la continuité de cette présentation, Mme Louissette Ruttia, résidente, évoque la faisabilité à travers la réalisation de ce projet architectural de créer des installations favorisant l'accessibilité.

### 4. Déploiement des dispositifs : PASA de nuit et HTU

Le déploiement de deux dispositifs est prévu : le **PASA de nuit** (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) et l'**HTU** (Hébergement Temporaire d'Urgence).

#### ✦ PASA de nuit

Nous allons essayer de le déployer début janvier 2023. Concrètement, un groupe de résidents sera pris en charge par un professionnel formé en qualité d'assistant de soins en gérontologie (ASG), de base sa formation initiale est aide-soignant ou aide médico psychologique. En pratique, l'ASG constituera un personnel supplémentaire qui va à partir du repas du soir jusqu'au coucher s'occuper de personnes dont les troubles du comportement sont accentués par l'arrivée de la nuit. L'éligibilité à cette prestation se fera dans la collégialité, sur la base d'une évaluation cognitive. L'horaire pressenti serait de 18 heures à 4 heures du matin.

L'appel à candidature ASG a été lancé. Aujourd'hui, nous n'avons reçu qu'une seule candidature alors que le besoin pour fonctionner toutes les nuits est de 2,5 agents. Tout va donc être mis en œuvre pour trouver le personnel nécessaire. En attendant, la volonté de l'EHPAD est de démarrer le service même si ce n'est que quelques nuits par semaine.

#### ✦ Hébergement temporaire d'urgence

L'implantation de ce nouveau dispositif est récente faisant suite à une demande de l'ARS. Concrètement, il s'agit de prévoir une chambre « non gelée » pour permettre d'accueillir à l'EHPAD des personnes, pour un temps donné, qui sont à domicile mais dont la situation actuelle les empêche momentanément d'y rester. Cela est possible pour 15 jours, renouvelables 1 fois avec aucun reste à charge pour l'usager. Il s'agit d'une solution alternative s'inscrivant dans le cadre du maintien à domicile avec pour l'EHPAD un financement organisé par les autorités de tutelles et n'impactant pas le bénéficiaire directement.

Mme Andrée Rémaçly commente cette présentation lui attribuant le qualificatif de « dépannage » et en disant que « cela peut sauver pas mal de famille ».



En l'occurrence, ce nouveau service reste en lien avec le déploiement sur notre secteur d'un Centre de Ressources Territorial (CRT). Cette structure a pour objectif de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à une prise en charge renforcée à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré et en place n'est pas suffisant. Tout cela s'inscrit donc en interface avec le SSIAD et l'EHPAD Hors les Murs ce dernier ayant été ouvert depuis le 1er novembre 2022.

## 5. Evolution de la composition du CVS à partir du 1er janvier 2023

Le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 modifie et complète celui du 25 mars 2004.

Il apporte notamment des modifications dans la composition, applicables au 1er janvier 2023. Désormais, selon l'article 1 du texte le conseil de la vie sociale comprend :

- ✦ Obligatoirement
  - ✓ 2 représentants des personnes accompagnées ;
  - ✓ 1 représentant élu des professionnels de l'établissement ou du service ;
  - ✓ 1 représentant de l'organisme gestionnaire.
- ✦ Sous réserve que la nature de l'établissement ou du service le justifie
  - ✓ 1 représentant de groupement des personnes accompagnées ;
  - ✓ 1 représentant des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées ;
  - ✓ 1 représentant des représentants légaux des personnes accompagnées ;
  - ✓ 1 représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
  - ✓ 1 représentant des bénévoles ;
  - ✓ Le médecin coordonnateur ;
  - ✓ 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante.

## 6. Matériel réceptionné – Projet rénovation espaces collectifs

Sur ce point, Mme Sophie Tort porte tout d'abord à la connaissance de l'assemblée présente la liste du matériel réceptionné pour l'année 2022 améliorant le confort et bien-être du résident dans leur prise en charge mais aussi l'ergonomie des postes de travail pour les professionnels :

- ✦ Harnais et sangles pour lève-malade et verticalisateur, livrés en octobre 2022 ;
- ✦ 1 plateforme de pesée livrée en octobre 2022 ;
- ✦ Barres parallèles pour la salle de rééducation (Kinésithérapeutes & APA) livrées en octobre 2022 ;
- ✦ 1 vélo de rééducation pour la salle de rééducation (Kinésithérapeutes & APA) livré en octobre 2022 ;
- ✦ 7 tables adaptables pour repas (ergonomiques et ajustable), livrées en novembre 2022 avec une mise en place coordonnée par Mme Cosson, cadre de santé du pôle hébergement ;
- ✦ 42 gables adaptables pour repas, livrées en décembre 2022 avec une mise en place coordonnée par Mme Cosson, cadre de santé du pôle hébergement ;
- ✦ 45 barres d'appui et rehausseurs de WC à mettre en place ;
- ✦ 23 lits médicalisés avec accessoires (potence, barrière 3 segments) livrés en décembre 2022, cette dernière livraison venant compléter les deux précédentes ramenant le parc à 123 lits neufs ;
- ✦ 100 matelas pour lits médicalisés, livrés en décembre 2022.

Par ailleurs, il est aussi communiqué au CVS qu'il a été fait appel à une décoratrice pour envisager une rénovation des espaces collectifs intérieurs et extérieurs : jardins, salle d'animation, salon « bleu », salles à manger de chaque étage. Un état des lieux a déjà été fait par ses soins qui a débouché sur une esquisse des réaménagements possibles, cela devant faire l'objet d'une réflexion collégiale préalablement à la mise en œuvre.

## 7. Nouveau formulaire réclamations et satisfactions

Les membres du CVS ont été destinataires du nouveau modèle de formulaire des plaintes et satisfactions qui sera mis à disposition des résidents, familles et proches au niveau de l'accueil et par voie dématérialisée, annexé au présent compte-rendu. Mme Sophie Tort invite chaque personne souhaitant formuler une



réclamation ou une satisfaction à remplir ce formulaire et à le remettre ensuite au secrétariat de direction de l'EHPAD. De là un circuit interne de diffusion et surtout de traitement est prévu via le logiciel qualité « AGEVAL ». Ce support se décline en typologies. Si certaines semblent manquantes, il convient de le faire savoir et le document sera revu. Déjà existant, il a été revu dans l'idée que chaque situation soit objectivée et décrite factuellement.

Est donné à ce titre, l'exemple de la problématique du linge certes reconnue par l'EHPAD. Dire : « beaucoup de problème de linge » ne s'avère pas aidant pour l'institution si nous voulons traiter et avancer sur la question. Il est important d'apporter dans la mesure du possible des éléments précis sur la problématique, le lieu, le moment, l'objet... De là, s'ouvre une discussion à propos du linge où effectivement, il est reconnu que persiste un problème de fond. A ce jour, nous ne savons pas vraiment de quel ordre. Les dysfonctionnements peuvent être de différentes origines : erreur de tri en amont, absence de marquage, disparition ... Là aussi, nous avons également un véritable « chantier » à mener, prévu à moyen terme. D'ores et déjà, force est de constater que l'externalisation du linge des résidents n'a pas de réelle plus-value. Malheureusement, faire marche arrière pour une prestation sur site sera difficile. A voir toutefois, lors des travaux de réhabilitation de la Sofiéta ? Pour autant, Mme Christine Cosson précise que dans l'immédiat, chaque résident a un référent soignant qui lui est dédié (1 référent soignant pour 3 résidents). Le référent s'assure notamment que le trousseau du résident est suffisant. En cas de nécessité de réajustement, il se doit de faire remonter l'information pour que le nécessaire soit fait au niveau de sa famille ou autre. Pour les personnes sous protection juridique, les mandataires sont alertés par la voie du mail en cas de besoin de vêtements. Pour conclure sur ce point, il est précisé que la philosophie de l'établissement n'est pas d'habiller les résidents avec des blouses bleues mais de veiller à ce qu'ils soient bien habillés.

Mme Tort insiste sur l'importance de signaler les éventuels dysfonctionnements. En outre, la description des faits doit être précise afin qu'ils puissent être analysés correctement et objectivement.

### **8. Modalités en cas de délestage**

Mme Sophie Tort précise que les réserves électriques sur le territoire national nécessiteront peut-être cet hiver des mesures de délestage électrique. L'EHPAD ne fait pas partie des établissements prioritaires. La veille nous serons avertis pour le lendemain si cela est envisagé. Il s'agit d'un dispositif national et par département. Néanmoins sur le site de la Sofiéta, nous avons un groupe électrogène qui prend en charge un certain nombre d'installations déjà. A ce propos, un essai a été fait par le service technique de l'EHPAD accompagné du prestataire en charge de la maintenance du groupe pour s'assurer du bon fonctionnement des activités qu'il relaye. De plus, il s'avère que par rapport à la capacité de l'appareil, nous avons encore de la marge pour rajouter des zones supplémentaires. Un listage à ce propos a été fait afin d'envisager leur « raccrochage » aussi par le groupe en cas de coupure.

### **9. Animation et Vie Sociale : activités faites et à venir**

Mme Marion Dauriac, animatrice intervient pour présenter tout le panel d'activités proposé aux Résidents sachant le programme hebdomadaire est affiché dans les halls de chaque étage et publié sur le site internet de l'EHPAD chaque semaine.

Le service intervient sous différentes « facettes » :

- ✦ Par un accompagnement individualisé du résident dans sa chambre ou en dehors, autour de son bien-être
  - ✓ L'apport de livres grâce à un partenariat avec la médiathèque intercommunale (achat de loupes pour mieux voir), de la manucurie, la conduite au salon de coiffure, sous réserve de faisabilité course ciblée
- ✦ Par un travail de stimulation autour de nombreuses activités manuelles, voire physiques, telles,
  - ✓ Atelier cuisine avec jeux de mémoires autour de l'activité
  - ✓ Tournoi de foot assis
  - ✓ Olympiades (Activités sportives collectives)
  - ✓ ...



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**  
**COMPTE RENDU**  
**Séance du lundi 19 décembre 2022**

POL / STR / CR

Version : 1

Page 5 sur 6

Dans les temps forts de l'année 2022 sont à noter

- ✚ La venue deux fois de la troupe 4ème Souffle, duo de comédiens professionnels du Collectif « 4ème souffle » venu se promener à son gré, dans les chambres et tous les lieux de vie, pour rencontrer les résidents, le personnel et les familles, mêlant théâtre corporel, jeux, musique et danses sur un ton de folie et de joies communicatives. Leur intervention, préparée avec la collaboration du service animation, est principalement basée sur l'improvisation personnalisée
  - ✚ Atelier d'expression avec la Compagnie Biagini de Villefranche-sur-Mer
- Pour la période des fêtes de fin d'année tout un programme spécifique est prévu et en cours
- ✚ Ateliers manuels autour de la confection d'objets de décoration : boules, père Noël, ... ;
  - ✚ Spectacles le jour de Noël et le Jour de l'An avec déambulation dans les étages ;
  - ✚ Goûters de Noël dans les étages ;
  - ✚ Arbre à vœux ;
  - ✚ .....

## 10. Questions diverses

Mme Sophie Tort ouvre la discussion. Elle rappelle notamment que le conseil de la vie sociale est là pour parler de situations générales et non de prises en charge individuelles qui relèvent des déclarations dont nous venons de parler. Les échanges sur la dernière question à l'ordre du jour portent sur les points ci-après.

### ✚ **Fonctionnement des Installations Techniques – Appels malades**

Les appels malades aujourd'hui sont en bon état de fonctionnement. Chaque résident a un appel malade qui fonctionne.

### ✚ **Hospitalisation des Résidents – Week-end et jours fériés**

Les samedis, dimanches et jours fériés, effectivement la continuité médicale est faite par le Centre 15. De manière concrète, pour les week-ends, du vendredi soir 18 heures au lendemain lundi la régulation des urgences relève du centre 15. Mme Julie Gostoli précise qu'il s'agit du même fonctionnement qu'à domicile. M. Roger Roux confirme effectivement aussi qu'il n'y a plus de garde de médecins de ville le week-end. La régulation par le Centre 15 induit un appel des pompiers ou une commande d'ambulance avec une orientation en règle générale vers le Centre Hospitalier Universitaire Pasteur 2. Mme le Docteur Asso, pour rassurer les résidents et les familles, précise que tout est mis en œuvre pour anticiper les problèmes avant le week-end pour qu'il n'y ait pas de difficultés justement les samedis et dimanches.

### ✚ **Personnels soignants de nuit**

Mme Almondo, fille de Mme Lecesve évoque un dysfonctionnement envers sa maman avec certains agents de nuit. Mme Almondo est invitée à se rapprocher de Mme COSSON, cadre de santé pour évoquer le problème. Mme Sophie Tort rappelle qu'il n'est pas dans les missions du CVS de gérer les situations particulières. Il est certes important de faire tout signalement mais elle rappelle que ces signalements doivent être précis et factuels. Une analyse est faite pour chaque situation.

Le Docteur Asso ajoute qu'elle attache beaucoup d'importance à la gestion des cohabitations qui s'avère parfois difficile. Elle travaille en étroite collaboration avec les équipes pour trouver la meilleure solution face à chaque situation. La réalité du terrain fait état de prises en charge difficiles pour lesquelles le soignant peut se trouver en difficulté. Ces situations sont gérées en équipe pluridisciplinaire.

M. Roger Roux intervient pour préciser que les élus soutiennent la direction, y compris pour la gestion des questions disciplinaires qui sont systématiquement traitées s'il y a lieu. Il rappelle que l'EHPAD est une structure de proximité. Sa vocation aussi est de ne rien cacher. Il invite les résidents et les familles à faire preuve de confiance à l'institution.

Mme Tort conclut ce point, les différentes interventions ne pouvant que rassurer résidents et familles sur la vigilance de l'encadrement et souligne les qualités humaines des professionnels.



## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

### COMPTE RENDU

Séance du lundi 19 décembre 2022

POL / STR / CR

Version : 1

Page 6 sur 6

#### \* Prise en charge infirmière

Mme Fabienne Martin souhaite avoir des précisions sur l'organisation des postes infirmiers (IDE). Il est donc précisé que sur chaque étage, tous les jours, il y a un poste IDE par étage de 7 heures à 19 heures. Les élèves IDE actuellement présents ne remplacent pas les IDE, ils sont en plus et sont encadrés par nos personnels. Nous devons parfois faire face à l'absence inopinée d'un IDE au même titre que pour tous les grades. Compte tenu de la pénurie d'offres du personnels formés, il n'est pas simple de trouver des remplacements. La gestion du planning est assurée par Mme Christine Cosson qui met tout en œuvre pour assurer la continuité du service dans le cadre des procédures existantes.

#### \* Prestation Repas

L'ordre du jour étant clôturé, Mme Lydia Romersi souhaite intervenir à propos de la prestation restauration. Elle tient à souligner un certain nombre de points positifs concernant les repas du soir : quantité suffisante, potages consistants. Pour reprendre ses propos : «c'est bon, franchement» ! Elle espère aussi que plus d'échanges positifs seront débattus dans les prochaines réunions.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées ainsi que les autres points sollicités, la réunion se clôture donc à 15 heures 21 sur une note positive et encourageante.

Madame Sophie Tort remercie les personnes de leur présence et la richesse des échanges, comme à l'accoutumée, constructifs pour nos Aînés, sans oublier de souhaiter à chacun de bonnes fêtes.

Le Président,

M. Jean Luc CHRETIEN



*J. L. Chretien*

La Co-Présidente,

Mme Lydia ROMERSI



*L. Romersi*